

## QUELQUES RÈGLES PRATIQUES POUR LA RÉDACTION D'UN MÉMOIRE DE MASTER II

NB : les consignes concernant la forme et la présentation du mémoire valent aussi pour les « mini-mémoires » qui pourront être demandés pour la validation des séminaires de master.

1. - Le candidat doit prévoir au minimum 3 ou 4 exemplaires de son texte (pour lui-même, le directeur du mémoire et le second membre du jury, la bibliothèque du département ; il est dorénavant recommandé de déposer ce dernier exemplaire destiné à la bibliothèque sous forme électronique : voir avec le bibliothécaire).

2. - Le mémoire est dactylographié et relié. On va à la page pour chaque nouveau chapitre.

3. - Une page normale (21x29,7) comprend environ 35 lignes, chaque ligne environ 65 signes ou intervalles (= environ 2500 signes par page, en comptant les espaces). Le mémoire dans son ensemble comporte environ 100 pages (mais la taille peut varier : le point est à discuter le cas échéant avec le directeur du mémoire).

4. - Les notes figurent en bas de page, avec un système de renvoi par chiffres.

5. - On met une majuscule au premier mot seulement des titres d'ouvrages, d'œuvres d'art, de périodiques et d'articles.

6. - Dans le texte, les abréviations doivent être évitées autant que possible. Elles sont réservées aux notes et aux indications bibliographiques :

art., chap., p., vol., cf. ...

n°, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ...

7. - Les caractères gras sont réservés aux titres de parties ou de chapitres. L'italique (de préférence aux mots soulignés, qu'on peut éventuellement utiliser pour des sous-titres) est employé

- pour les titres des ouvrages mentionnés ;
- pour les termes ou expressions en langue étrangère ;
- pour les sous-titres ;
- exceptionnellement, pour attirer l'attention sur un mot ou une expression (certains déconseillent cet usage).

8. - Les guillemets sont utilisés

- pour les citations courtes ;
- pour mettre à distance un mot ou une expression qu'on ne veut pas reprendre à son compte, ou dont on souhaite rappeler l'origine extérieure à son propre discours (autre forme de citation, en fait) ;
- pour les titres d'articles (voir ci-dessous).

9. - Pour les citations longues (plus de 3 lignes), on utilise une indentation, c'est-à-dire un paragraphe en retrait (marge plus grande), en petit interligne et sans guillemets.

10. - Courtes ou longues, les citations respectent toujours scrupuleusement le texte original ; toute suppression, addition ou modification doit être signalée entre deux crochets :

« Selon toi, donc, elle [la vertu] est une science ? »

11. - La bibliographie qui figure en fin de mémoire
- a) reprend systématiquement tous les ouvrages et articles cités dans le cours du mémoire ;
  - b) indique en outre que le candidat a une idée nette des recherches entreprises dans le domaine considéré.

Elle doit faire l'objet de soins particuliers, dans sa constitution comme dans sa présentation. L'usage veut que l'on indique les ouvrages et articles de la manière suivante :

ALQUIE F. , *La découverte métaphysique de l'homme chez Descartes*, Paris, P.U.F., 1950, 4<sup>e</sup> éd. 1991 (ou : 1991<sup>4</sup>).

BABUT (D.), « Anaxagore jugé par Socrate et Platon », *Revue des études grecques*, XCI, 1978, p. 44-76.

DELEULE (D.), « L'éthique baconienne et l'esprit de la science moderne », dans *Francis Bacon. Science et méthode*, Actes du Colloque de Nantes édités par Malherbe (M.) et Pousseur (J.-M.), Paris, Vrin, 1985, p. 53-77.

(N.B. : 1. Pour les noms d'auteurs, les petites capitales ne sont pas toujours réalisables ; on écrit dans ce cas : Alquié, Babut, etc.)

2. Certains souhaitent trouver aussi, dans la Bibliographie, le nombre de pages quand il s'agit d'un livre ; on écrira donc dans ce cas :

ALQUIE (F.), ..., 1991, 386 p.

FESTUGIERE (A.-J.), *Epicure et ses dieux*, Paris, P.U.F., 1946 ; 1985<sup>3</sup>, XX et 133 pages.

12 - Les références bibliographiques en note sont données ordinairement comme suit : la 1<sup>ère</sup> fois, mention complète comme dans la Bibliographie ; puis, les fois suivantes, mention de l'auteur et du titre (éventuellement abrégé, mais de façon parlante et dépourvue de toute ambiguïté, par exemple : Hegel, *Encycl.*, voire seulement *Encycl.*, si la chose est évidente d'après le contexte), suivis de la page citée (ou du paragraphe, ou d'une autre subdivision, selon la nature de l'œuvre)<sup>1</sup>.

On n'utilisera les mentions *op. cit.* (= *opus citatum*) ou *ibidem* (éventuellement abrégé en *ibid.*, mais, dans tous les cas, toujours en italiques) que pour un titre ou un passage cités dans la note immédiatement précédente.

13 - S'il y a un ou des index, les insérer après la bibliographie, et avant la table des matières.

14. - La table des matières est placée à la fin du mémoire ; elle reprend d'une manière claire la totalité des titres et sous-titres, en donnant les références par pages.

---

<sup>1</sup>. Un autre usage (nom de l'auteur, suivi de la date de la publication) tend à se répandre dans les livres imprimés, à la demande de certains éditeurs ; en cette matière comme dans les autres, suivre les éventuelles consignes du directeur de mémoire.